
Résumé de l'adresse des administrateurs du district d'Evry qui sollicitent des subsistances, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse des administrateurs du district d'Evry qui sollicitent des subsistances, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 503;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39788_t1_0503_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

demandons que le nom de Pont-de-Cé soit changé dans celui que vous jugerez convenable.

« Vive la République française une et indivisible ! Vive la Constitution ! Vive la Montagne ! et vivent les sans-culottes !

« HUMEAU, président de l'assemblée du canton des Ponts-de-Cé; MONIER, officier municipal; RONTARD, municipal. »

Les républicains du Puy, département de la Haute-Loire, font part à la Convention nationale de leur indignation des forfaits commis en la personne du représentant Beauvais; ils en demandent une vengeance éclatante, et que les Anglais soient déclarés ennemis du genre humain.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des républicains du Puy (2).

Les républicains du Puy, département de la Haute-Loire, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Et nous aussi nous avons été pénétrés d'indignation au récit des forfaits commis en la personne du représentant Beauvais. Quoi ! Les Français républicains sont outragés de la manière la plus indigne et la plus inouïe, et ils ne sont pas encore vengés ? Quoi ! la plus perfide des trahisons a livré le port de Toulon à une horde de scélérats, et les Français ne sont pas encore accourus de toutes parts pour laver dans le sang de ces esclaves l'injure faite à la nation entière ?

« Législateurs, vous avez employé tous les moyens pour ouvrir les yeux à ce peuple, notre voisin, jadis ami de la liberté, mais aujourd'hui courbant la tête sous le joug du despotisme le plus affreux; vous avez fait tout ce que l'amitié qui vous liait avec lui prescrivait dans les circonstances, et vous avez tâché de le rappeler à son antique énergie : il a été sourd et aveugle. Eh bien ! dites-lui aujourd'hui que les Français le comptent au nombre de leurs plus cruels ennemis; dites-lui qu'ils ont voué une haine implacable à tous les tyrans et à leurs satellites et surtout à ceux qui, oubliant tous les principes de la nature, ne peuvent plus être regardés que comme un peuple d'anthropophages; déclarez-lui, au nom de l'humanité outragée, une guerre à mort. Et adhérant à l'adresse qui vous a été présentée par nos frères de Rouen, comme eux nous vous demandons que vous déclariez à l'univers entier que les Anglais sont ennemis du genre humain, que les Français ont juré de périr tous plutôt que de souffrir plus longtemps que leur territoire soit souillé par la présence d'aucun monstre à figure humaine.

« C'est à vous, intrépides Montagnards, que nous présentons notre vœu; c'est à vous que nous adressons nos plaintes et à qui nous faisons part de notre juste indignation; c'est à

vous à qui nous demandons de seconder nos intentions. »

(Suivent 14 signatures.)

Les administrateurs du district d'Ervy félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix, « dont une des conditions sera sans doute, disent-ils, la vengeance éclatante de l'assassinat du représentant du peuple Bayle ». Ils appellent la sollicitude de la Convention nationale sur les subsistances.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission des subsistances (1).

La Société républicaine d'Eprenay félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste; elle demande que le célibat soit pros crit, et que les prêtres qui ne seront pas mariés dans six mois soient dé chus des droits de citoyens et privés de leur traitement.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (2).

Suit la pétition de la Société républicaine d'Eprenay (3).]

La Société républicaine séant à Eprenay, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Vous avez frappé de la massue nationale un tyran, une femme scélérate, des traîtres, des fripons. Vous avez détruit l'agiotage et l'accaparement; grâces vous soient rendues, vous avez sauvé la patrie, mais il vous reste un pas à faire : proscrivez le célibat, l'Etat y gagnera et les mœurs aussi, par là vous resserrerez les liens qui unissent la grande famille des Français, par là vous comprimerez pour jamais l'égoïsme, le moi, ennemi le plus dangereux de la chose publique et qui seul fait les célibataires. Cependant nous sentons bien qu'il ne peut être pris de mesures répressives contre le célibat parce qu'elles seraient incompatibles avec la liberté, mais nous demandons qu'au moins les célibataires soient exclus à l'avenir de toutes les fonctions publiques; la loi que nous sollicitons pourra être comptée au nombre des lois révolutionnaires et le jour où vous la porterez sera encore un beau jour pour la République. Quant aux prêtres, si vous en conservez, nous demandons que tous ceux qui ne seront pas mariés dans le délai de six mois soient dé chus des droits de citoyen et privés de leur traitement.

« Représentants, poursuivez vos glorieux travaux, assurez le bonheur de la France; restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez conduit dans le port le vaisseau de l'Etat qui vogue de-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 302.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 831.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 302.

(1) *Ibid.*

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁸ 1028A, dossier 1369.